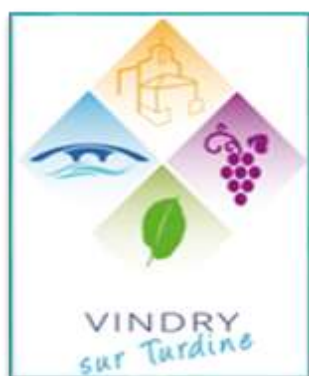




PLAN MERCREDI 2025-2028

Commune de
Vindry sur Turdine



SOMMAIRE

- **Données générales** **page 3**
- **Engagement de la collectivité dans la charte qualité Plan Mercredi** **page 5**
- **Le projet éducatif de notre Plan Mercredi** **page 7**
- **Evaluation du Plan Mercredi** **page 13**
- **Fonctionnement de l'accueil de loisirs du mercredi** **page 14**



PLAN MERCREDI 2025-2028

I – Données générales :

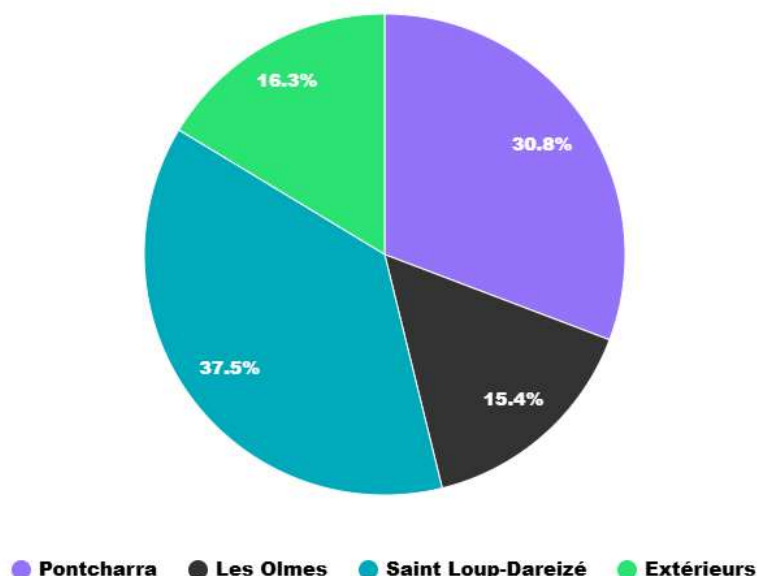
Pilotage & coordination du projet : Mme Estelle MAMELLI Fonction : Chef du Service Enfance Jeunesse & Culture Courriel : estelle.mamelli@vindrysurturdine.fr Téléphone : 07 85 81 62 02	Elue référente : Mme Anne-Marie VIVIER MERLE Fonction : Adjointe Vie scolaire petite enfance, enfance Courriel : mairedeleguelesolmes@vindrysurturdine.fr
Nom de l'accueil : Accueil de loisirs du Mercredi « Le Monde des Enfants » Situé à Salle d'animation rurale J. Thimonier, Les Olmes 69490 VINDRY SUR TURDINE Ouvert de 7h30 à 18h30	Organisateur : Mairie de Vindry sur Turdine 5 Place Jean XXIII, Pontcharra sur Turdine 69490 VINDRY SUR TURDINE Téléphone : 04 74 05 61 03 Courriel : mairie@vindrysurturdine.fr
Tranches d'âges : De 3 à 11 ans	Nombre de places ouvertes : 60 places 24 Enfants moins de 6 ans 36 Enfants de plus de 6 ans

L'accueil de loisirs du mercredi « Le Monde des Enfants » de la Commune de Vindry sur Turdine a ouvert en septembre 2023 et labellisé Plan Mercredi.

Pour sa première année d'ouverture en 2023-2024, la moyenne de fréquentation a été de 45 enfants.

Lors de la deuxième année d'ouverture, une hausse des inscriptions a été ressentie avec une moyenne de 60 enfants par mercredi.

La répartition étant de 24 enfants de moins de 6 ans et 36 enfants de plus de 6 ans avec comme pourcentage de répartition au niveau des villages de résidence de Vindry sur Turdine et des villages extérieurs :



La prévision des effectifs semble restée sur cette base de 60 enfants accueillis

II – Instance de pilotage du PEDT 2025-2028

Mme Estelle Mamelli, chef du service Enfance, Jeunesse & Culture s’attache à piloter et coordonner ce projet au sein du CAP Vindry, en s’appuyant fortement sur ses contacts directs et réguliers avec :

Les partenaires :

- | | |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> • Les directeurs/trices des écoles • Les familles • Les équipes d’animation du service Enfance, Jeunesse & Culture (Animateurs, Agents périscolaires, ATSEM, Agents de restauration & d’entretien) • Les enfants et jeunes à l’initiative d’actions et/ou de projets citoyens | <ul style="list-style-type: none"> • Les habitants de la commune qui souhaitent s’impliquer dans des projets ou sur des initiatives ou des actions ponctuelles • La société de prestation SER via le chef cuisinier |
|--|---|

Les partenaires associatifs (liste non exhaustive) :

- | | |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> • Le club de Pontcharra Sport Basket • Le Judo Club de Vindry-sur-Turdine • Le Football Club Pontcharra Saint Loup • L’association Tennis-Club de Pontcharra • L’école de musique LA DOUBLE-CROCHE • L’Union Musicale de Pontcharra • Accor d’ Lyre | <ul style="list-style-type: none"> • Association Eveil Potentiels • L’association MICRO FREE MOUSS • L’association Les Ptit’s Darlous • Les « Sou des écoles » • Association APEL • L’association KILITOUT • |
|---|--|

Les partenaires institutionnels et financiers

- Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports du Rhône
- Direction Académique de l'Education Nationale (participation de l'IEN)
- Caisse d'Allocations Familiales du Rhône
- Communauté d'Agglomération de l'Ouest Rhodanien

Les élus des commissions de la collectivité :

- Commission Vie scolaire, Accueil petite enfance et enfance
- Commission Sport et jeunesse
- Commission Culture, Animations, Fêtes, Cérémonies et évènementiel
- Commission Citoyenneté, Solidarité, Tourisme (et le Conseil Municipal d'Enfants)
- Commission Communication et Information
- Commission Patrimoine bâti

Les agents des services de la collectivité :

- Service « bâtiment, voirie, évènementiel »
- Service « Espaces verts »
- Service Ressources Internes
- Service « Services à la population, Urbanisme & Citoyenneté »

Du fait de sa responsabilité en tant que chef de service, du service Enfance, Jeunesse & Culture, Mme Mamelli assurera la mission de coordination de ce projet, son service recouvrant plusieurs domaines d'intervention ce qui donne une dimension plus étendue des projets portés par la commune. Elle sera l'interlocutrice de transmission directe et transversale pour agir avec le souci constant de chercher à mettre en avant et à garantir une complémentarité et une cohérence éducative et pédagogique entre les projets d'écoles et les activités proposées aux enfants sur les accueils de loisirs et à terme les temps d'accueils périscolaires.

C'est toujours dans cette mission de coordination du Plan Mercredi et de relais à l'occasion de l'animation des rencontres du CAP VINDRY que Mme Estelle Mamelli pourra soumettre aux acteurs des projets qui les réunissent autour d'un fil conducteur.

II - Engagement de la collectivité dans la charte qualité Plan Mercredi :

La collectivité s'engage à continuer et à prendre en compte la charte qualité du Plan Mercredi et à tendre avec ses partenaires vers la satisfaction globale de ses critères, comme elle l'a fait pour la période 2022-2025, notamment sur :

- ☐ Placer l'enfant au cœur des préoccupations des acteurs de la communauté éducative,
- ☐ Favoriser les échanges et les coopérations entre les acteurs de la communauté éducative,
- ☐ Rappeler les valeurs de la république et le respect du principe de laïcité,
- ☐ Mobiliser et mutualiser les moyens humains, matériels et financiers au service d'une politique Enfance-Jeunesse concertée et cohérente.

III - Le projet éducatif de notre plan mercredi

L'action éducative de notre accueil de loisirs périscolaire du mercredi est à la fois, spécifique et complémentaire de celle de l'école, des parents, des différents acteurs éducatifs, culturels et sociaux. L'accueil de loisirs est un espace ludique, mais aussi un lieu d'apprentissage, un espace évolutif de liberté, de découvertes, de préparation à la vie citoyenne et au vivre ensemble, tout en répondant aux besoins et attentes de l'enfant.

Dans le respect de la charte qualité du Plan mercredi et en cohérence avec les grandes priorités en matière d'éducation préalablement définies dans notre PEDT, nous avons donc ciblé quatre axes éducatifs suivants :

- ☐ La continuité et la cohérence éducatives des différents temps de l'enfant
- ☐ L'offre d'un accueil de qualité pour tous les publics (les enfants et leurs familles)
- ☐ La mise en valeur de la richesse de notre territoire
- ☐ La mise en place d'activités éducatives de qualité
- ☐ **1^{er} axe éducatif** : La continuité et la cohérence éducatives des différents temps de l'enfant

La commune de Vindry sur Turdine, de par sa politique tournée vers la petite enfance, l'enfance et la jeunesse mise en lumière par la création de la charte de la communauté éducative, a la volonté de mobiliser toutes les ressources et partenaires du territoire afin de garantir la continuité éducative entre d'une part, les projets des écoles et d'autre part, le projet pédagogique qui sera mis en place et les activités proposées aux enfants en dehors du temps scolaire et ainsi d'offrir à chaque enfant un parcours éducatif cohérent de qualité.

La Charte de la Communauté éducative, support connu et reconnu, va continuer ses démarches et engagements pour relier tous les partenaires intervenants dans la journée de l'enfant, avec comme objectif de structurer et fédérer la continuité entre le travail éducatif réalisé au sein de l'école et le « à côté » de l'école, c'est-à-dire dans les accueils des différents temps périscolaires, les accueils de loisirs, les associations sportives et culturelles et au sein des familles. Sans oublier de toujours prendre en compte les spécificités et les besoins de chaque enfant, afin de permettre à chacun d'évoluer, de jouer, d'apprendre, de découvrir, de rencontrer, d'expérimenter pendant les différents moments de sa journée et de sa semaine qui doivent être éducatifs et cohérents avec le temps scolaire.

a) Mettre en cohérence les projets d'école et les projets pédagogiques de l'accueil de loisirs périscolaire du mercredi (et de l'accueil de loisirs extrascolaire et à terme des accueils périscolaires par leur agrément) :

La mise en place de l'accueil de loisirs périscolaire du mercredi et de l'accueil de loisirs extrascolaire a permis la participation des enfants à des projets communs (nature, culturels ou citoyens). Cependant pour une complète intégration des équipes d'animation, la valorisation des projets et participations aux projets communs par les accueils de loisirs doivent être valorisées, notamment lors des retransmissions d'articles ou d'échanges. Ceci afin de donner du sens et plus de visibilité aux actions accomplies et de montrer que les accueils de loisirs sont également des partenaires éducatifs complémentaires auprès des enfants.

- Continuer la réunion annuelle en début d'année scolaire avec les directeurs des sept écoles de la commune (publiques et privées), l'inspecteur de l'Education Nationale, l'élue en charge de l'enfance et la chef de service. La réalisation de ce temps commun d'échanges est important afin de connaître les différents projets de chacun et de trouver des passerelles et des complémentarités.
- Renforcer les liens en présentant les projets éducatifs et pédagogiques de l'accueil de loisirs lors des conseils d'école, pour une meilleure connaissance des actions menées auprès des enseignants et des parents d'élèves.
- Mettre en place des réunions, notamment en pré-rentree entre directeur et chef de service Enfance, Jeunesse & Culture pour la compréhension du fonctionnement et rôle/responsabilité de chacun des différents temps et leurs transitions, pour une meilleure prise en charge de l'enfant (organisation, contraintes de chacun, planning...)
- Présenter les projets et actions éducatives communes aux équipes d'animation : les projets d'écoles, afin de les impliquer et leur permettre une meilleure compréhension des objectifs éducatifs

- Continuer à développer, renforcer et maintenir le partenariat et la complémentarité qui se font entre les équipes enseignantes et les équipes d'animations : par des liens, échanges et retours au quotidien, par une compréhension mutuelle des organisations et/ou problématiques/contraintes de chacun (organisation, transition...).
- Renforcer le CAP VINDRY avec la participation de nouveaux parents

b) Mettre en place des parcours éducatifs sur les temps scolaires et périscolaires

La commune de Vindry sur Turdine propose dans son accueil de loisirs périscolaire du mercredi, en lien avec les écoles et les réunions de travail mises en place, des parcours éducatifs.

L'objectif partagé sera de renforcer la cohérence et la complémentarité des actions proposées par la commune et les programmes scolaires de l'Education Nationale pour permettre aux enfants de faire davantage de liens entre les contenus scolaires et les activités proposées durant l'accueil du mercredi, afin qu'ils puissent y mettre du sens dans une logique de progression.

☐ Parcours d'éducation artistique et culturelle :

La découverte culturelle et les projets artistiques continueront à être recherchés et mis en place. Les $\frac{3}{4}$ des enfants scolarisés à Vindry sur Turdine pratiquent une activité sportive dans un club associatif de la Commune ou alentours. L'importance de l'accès à la culture et aux pratiques artistiques sera poursuivi avec en objectifs l'acquisition de nouvelles connaissances, mais surtout l'importance donnée à la créativité (laisser libre court, oser, explorer et créer) et à l'imaginaire.

- Au cours des échanges de bilan avec les enfants, l'apprentissage de techniques de dessin est revenu tant chez les maternelles que les élémentaires. Au niveau des maternelles cela se porte autour des animaux, au niveau des élémentaires au niveau de la BD et du manga. Un premier projet a été réalisé lors du PEDT actuel (2022-2025) autour du Kamishibai (alliant texte et dessin), la finalisation de ce projet, début juillet, permettra un bilan et une continuité éventuelles. La recherche d'un partenariat pour un projet avec un dessinateur sera programmée.
- Continuer à explorer toutes formes d'art et de techniques artistiques selon un parcours défini
- Continuer à participer aux projets de la COR (Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien)
- Continuer également de donner accès à des spectacles jeune public en lien avec la saison culturelle de la Commune.

☐ Parcours éducatif par le sport et la prévention Santé :

- Maintenir des liens avec le chef cuisinier de la cuisine centrale qui confectionne les repas des enfants au niveau d'ateliers culinaires et de visites du chef sur sites (accueils de loisirs comme sites périscolaires)
- Au vu des avis des questionnaires du bilan : renforcer les temps d'échanges sur la restauration collective avec visite de la cuisine centrale (ce qu'on peut ou ne peut pas faire en restauration collective, pourquoi les menus végétariens, pourquoi des différences avec la cuisine de la maison) et l'équilibre alimentaire. Un projet de création d'un guide sur l'équilibre alimentaire réalisé par les enfants pourrait être un moyen de mieux comprendre ou mémoriser les enjeux et l'importance de bien manger.
- Renouveler le projet « De la plantation à l'assiette » avec la plantation de pommes de terre, récoltes et cuisinées par le chef de la cuisine centrale, en lien avec la résidence Les Tilleuls. A approfondir en terme de communication & d'explications par les enfants acteurs du projet à l'accueil aux autres enfants, lorsque le plat est servi en cantine.
- Consolider le partenariat avec les clubs sportifs de la commune sur des temps d'animation sports.
- Découvrir par cycle de nouveaux sports, prioritairement coopératifs
- Proposer de nouveaux projets
- Un grand projet collectif et fédérateur sur le danger des écrans : ce projet réunira les écoles, les accueils de loisirs et accueils des temps périscolaires, les associations à destination des enfants, des familles et des adultes présents auprès des enfants (animateurs, agents périscolaires, Atsem....) : ateliers, conférence,

exposition déplacée sur plusieurs lieux, création d'un jeu de société. Ce thème qui concerne tout le monde, petits et grands sera un projet phare du projet éducatif-Plan mercredi.

- Un travail autour du bruit en collectivité, les dangers, comment apprendre à le réguler sera entrepris impliquant adulte et enfants (prévention des risques de l'audition, échanges et projets sur comment réguler le bruit, outils et rituels)
- Un projet sur le développement des compétences psychosociales sous forme d'ateliers par petit groupe et par tranche d'âges.

☐ **Parcours d'éducation à la citoyenneté et au développement durable :**

En lien avec le thème nature, un travail sera réalisé autour des déchets (parc des Olmes) et en lien avec le Conseil Municipal des Enfants, dans le cadre du nettoyage de printemps.

☐ **2^{ème} axe éducatif : L'offre d'un accueil de qualité pour tous les publics (les enfants et leurs familles)**

L'accueil de loisirs périscolaire du mercredi accueille sur un même site, les enfants venant des sept écoles de la commune mais également des écoles des villages alentours. La priorité est d'accueillir tous les enfants de manière bienveillante en favorisant la diversité, l'échange et le lien, tout en prenant en compte l'individualité de chacun, sa sensibilité, ses émotions. Cet accueil ouvert aux enfants et à leur famille résidante sur différents villages est axé sur la rencontre, en veillant à ce que chaque enfant se sente bien, intégré et à sa place au sein du groupe, même s'il ne connaît pas d'autres enfants en arrivant. Faire un lieu de vie où chacun est reconnu en tant qu'individu participant pleinement à la vie du groupe.

a) Accueillir avec bienveillance et équité les enfants des sept écoles de Vindry sur Turdine et des villages alentours :

- Offrir un accueil de proximité, adapté et flexible : horaires d'accueil adaptés aux besoins des familles en échelonné. En prenant compte des demandes des familles, l'arrivée le matin sera repoussée à ¼ d'heure (arrivée jusqu'à 8h45 au lieu de 8h30) pour permettre aux enfants qui le peuvent de pouvoir dormir plus longtemps.
- Offrir un accueil convivial, où l'on prend le temps d'accueillir chaque enfant dès leur arrivée : échanges, rythmes, émotions : accueil de l'enfant en douceur, en le laissant aller à son rythme, sans le presser, en le rassurant, en l'aidant à gérer la séparation : attentions particulières pour chaque enfant, sourire, amabilité, visite des lieux et des espaces...
- Offrir un accueil de vie où seront privilégiés l'échange, le partage, la tolérance et le respect en tenant compte de l'épanouissement personnel de chacun et du bien-être de la vie collective : temps de présentation, temps d'échanges pour apprendre à se connaître (son village, son école...)
- Être disponible et à l'écoute pour chaque enfant de manière équitable et attentionnée sans favoritisme : accompagner l'enfant dans sa sociabilisation en l'aidant à s'intégrer au groupe (appréhension quand on ne connaît pas) par le jeu : initiative de découvertes de jeux par petits groupes. Lui laisser le temps de prendre ses marques, d'aller à son rythme sans appréhender le groupe. Lui laisser le choix de ne rien faire s'il le souhaite.
- Être disponible pour les familles, répondre à leurs attentes et à leurs questions, les tenir informés (accueil physique, échanges par mail, téléphone ou textos, affichage et information suffisante). Assurer un suivi de chaque enfant. Respecter la vie privée de chacun.
- Encourager et favoriser les liens entre les enfants : mixité et ateliers communs à certains moments de la journée (projets artistiques, temps du repas, temps libres, certains grands jeux)

b) Permettre l'accueil et l'inclusion de tous les enfants : Enfants avec un PAI, Enfants porteurs de handicap :

La Commune accueille sur l'ensemble de ses sites périscolaires de nombreux enfants avec un projet d'accueil individualisé (PAI) et en situation de handicap, diagnostiqué par la MDPH. La continuité d'accueil se fait, pour ces enfants, durant l'accueil de loisirs périscolaire du mercredi.

- **Continuité de l'accueil les mercredis, des enfants avec PAI scolarisés dans les écoles et/ou fréquentant les accueils périscolaires du matin et du soir :**
 - Rencontres, échanges et écoute avec les familles au préalable et l'enfant.
 - Visite des locaux si 1^{ère} fois pour l'enfant, ou si enfant scolarisé sur un autre site/école
 - Mise en place panier repas pour le temps de restauration. Mise en place de l'accueil personnalisé (réajustement de l'espace, du matériel si besoin, acquisition de matériel...)
 - Ecoute et disponibilité de la direction et équipe d'animation avec les familles pour le suivi et les besoins de l'enfant qui peuvent évoluer.
- **Continuité de l'accueil les mercredis, des enfants porteurs de handicap scolarisés dans les écoles et/ou fréquentant les accueils périscolaires du matin et du soir :**
 - Maintenir la continuité des projets d'accueil de l'enfant, entre l'Éducation nationale et la Ville, pour une gestion cohérente : animateur supplémentaire/aesh de l'enfant.
 - Rencontrer, échanger et écouter les familles au préalable et l'enfant pour l'organisation et l'accueil de l'enfant sur toute une journée, sur ses besoins.
 - Visiter les locaux au préalable si l'enfant est scolarisé sur une autre école.
 - Mettre en place d'un accueil personnalisé si nécessaire ((Aménagement de l'espace, du matériel, horaires adaptés, rituels/habitudes de l'enfant, acquisition de matériel, changement de matériel adapté à l'enfant lorsqu'il est à l'intérieur ou à l'extérieur, adaptation & accessibilité des activités, s'assurer de la possibilité de la participation de l'enfant aux sorties, ...). Trouver des solutions pour que l'enfant puisse profiter pleinement et se sente bien.
 - Tenir au courant et rassurer la famille lors de la 1^{ère} fois de fréquentation de l'enfant à l'accueil. Faire un point en fin de journée et voir si des améliorations /changements sont à réaliser.

Les enfants des villages alentours avec PAI ou porteur de handicap seront accueillis de la même manière dans le respect de l'équité et de la bienveillance.

c) Sensibiliser et former l'équipe d'animation sur les formes multiples de handicap et des troubles cognitifs (DYS-TSA-TDAH-HP) qui nécessitent des attentions spécifiques :

- Continuer chaque année les formations via le CNFPT ou les associations (Une souris verte) pour les agents communaux.
- Organiser des rencontres et temps d'échanges réguliers avec les familles pour apport d'outils d'aide : la famille connaît les habitudes, rituels de son enfant. En échangeant avec elle, elle peut aider l'équipe d'animation en apportant une vision plus confiante et en dédramatisant.
- Accompagner à la posture adaptée et rassurer.
- Ecouter les besoins de l'équipe d'animation et direction si difficultés et apporter des solutions : temps d'échanges, réunions, bilans. Anticiper l'organisation si absences ou arrêt maladie pour sécuriser et ne pas créer des moments de stress.

d) Favoriser et permettre la mixité sociale ::

- La commune de Vindry sur Turdine propose une tarification différenciée en fonction du Quotient Familial CAF des familles.
- L'accueil de loisirs du mercredi se situe sur un seul site et permet d'accueillir les enfants des 7 écoles réparties sur les 4 villages d'origine qui forment la commune nouvelle de Vindry sur Turdine mais également des enfants des villages aux alentours. Ce lieu de rencontres et de rassemblement permet aux enfants de se côtoyer, de créer des liens et de travailler sur des projets communs. Cela permet de créer un rapprochement entre enfants et familles qui n'ont pas l'occasion de se rencontrer vu l'étendue de la commune. Il favorise une cohésion dans les projets sur l'ensemble des sites périscolaires : les enfants fréquentant l'accueil du mercredi peuvent transmettre les actions réalisées en faisant le lien avec les autres enfants pendant les accueils périscolaires.

e) Favoriser les liens, l'information et communication aux familles :

Avec le projet politique petite enfance-enfance-jeunesse, la création de la charte de la communauté éducative et l'ouverture de nouveaux services et accueils à l'attention des enfants et des familles, l'information a été développée notamment au niveau de :

- Tenir informer, créer et maintenir les liens : diffusions régulières des informations
- Répondre aux questions, écouter, rassurer. Connaître les attentes. Ne jamais rester déconnecté de la réalité
- Développement du Portail famille avec des onglets d'information par accueils de loisirs
- Des réponses et accompagnements individuels (accompagnement pour le Portail famille, visites des locaux, prise en charge des PAI...). Réponse dans la journée aux mails ou messages téléphoniques.

Cependant au regard des retours des questionnaires des familles on s'aperçoit que certaines actions éducatives ou documents ne sont pas connus.

- Création d'un livret d'accueil à l'attention des familles de format plus ludique et visuel que les règlements intérieurs qui reprendrait les points importants ainsi que les dates annuelles (week end de la charte, cérémonie des dictionnaires...). Ce livret d'accueil serait diffusé avant chaque rentrée scolaire (numérique et/ou papier si besoin)
- De ce livret, serait établie une affiche avec les données importantes (téléphones, délais, mails) du service Enfance, Jeunesse & Culture et mise dans chaque site périscolaire ou panneaux d'affichages écoles
- Réflexion sur une réunion d'information aux familles à la rentrée sur chaque site.
- Continuité sur la formation des animateurs et agents à créer l'échange, la confiance et le lien en toute bienveillance avec les familles : posture rassurante, sourire, convivialité, choix des mots à utiliser de manière constructive, savoir répondre aux familles ou orienter au bon endroit.
- Continuité de la présence du service Enfance, Jeunesse & Culture au forum des associations, chaque premier samedi de septembre, afin de rencontrer les familles et de présenter les actions éducatives et événements de l'année.

☐ **3^{ème} Axe éducatif : La mise en valeur de la richesse du territoire**

La Commune nouvelle de Vindry sur Turdine, riche de la fusion de ses 4 villages, possède une identité environnementale et culturelle forte, associée à une politique de mise en valeur du territoire et d'actions en faveur de l'écologie et du développement durable.

La mise en valeur de la richesse de notre territoire se fera par la découverte de notre patrimoine historique et culturel, par les découvertes artistiques et culturelles permettant l'ouverture sur le monde et par une réappropriation de notre environnement naturel dans une démarche volontariste de développement durable.

Les actions en faveur de la découverte et du respect de cet environnement privilégié seront donc au cœur des projets développés dans notre accueil de loisirs périscolaire du mercredi et se feront par la construction de partenariat avec les ressources locales (associations sportives, culturelles, citoyennes, liens intergénérationnels, services des espaces verts de la commune, le Conseil Municipal d'Enfants...)

a) Permettre la découverte du territoire, des institutions, de l'environnement naturel, du patrimoine historique et culturel :

En lien avec le projet bois, une visite en rapport (industrie, faune, protection...) serait l'idéal afin d'en apprendre plus et de manière réelle, de rencontrer des professionnels et de favoriser l'intérêt et les échanges.

• La nature et l'environnement :

- Sensibilisation et de nombreux échanges & idées sur la préservation de notre espace, notamment le parc de Les Olmes à côté de l'accueil de loisirs : sur les déchets, sur les déjections canines, sur la protection des jeunes arbres. Idée d'un projet pour sensibiliser les gens utilisant le parc (pas pu encore être finalisé).

L'objectif est de mener des actions de sensibilisation et de protection de la nature et cadre de vie selon les lieux et thème choisis par les enfants (le parc des Olmes et les abords de l'accueil de loisirs du mercredi). Dans l'objectif qu'ils soient porteurs et relais de ces projets envers les autres enfants et les adultes. Ces actions pourront être conjointes également avec les projets du Conseil Municipal d'Enfants et relayés sur les autres sites périscolaires.

- Sensibilisation et préservation de notre espace, notamment le parc de Les Olmes à côté de l'accueil de loisirs : sur les déchets, sur les déjections canines, sur la protection des jeunes arbres. Idée d'un projet pour sensibiliser les gens utilisant le parc par la conception de panneaux en bois réalisés par un artisan local.

- Continuité du jardin pédagogique en lien avec l'association Eveil Potentiels
- Projet en lien avec la loi Egalim et la restauration : sur le traitement des bio déchets avec la société Les Alchimistes. Implication des enfants de l'accueil de loisirs du mercredi et des animateurs sur l'importance du tri des déchets alimentaires. Atelier et visite sur le compostage avec les Alchimistes. Récupération de compostage pour le jardin pédagogique. Le projet commencerait à l'accueil de loisirs du mercredi pour ensuite grâce aux enfants présents se mettre en place sur les sites périscolaires de restauration.

- **Institutions et patrimoine historique et culturel :**

- Découvrir la commune : Visites des 4 villages d'origine qui composent la commune de Vindry sur Turdine : visite réalisée avec les enfants présents à l'accueil et résidant dans l'un des 4 villages. Les lieux historiques ou emblématiques de chacun des villages, ses spécificités.
- Comprendre les institutions lors de rencontres avec les élus, visites des mairies
- Visiter des expositions des artistes locaux qui ont lieu sur le territoire, ou sorties au théâtre de Tarare
- Dans la continuité du projet « sur le bois » : une rencontre et un travail avec un artisan local est en programmation afin de découvrir son savoir-faire.

b) Construire des partenariats avec les établissements culturels, les associations sportives et culturelles :

- La continuité du partenariat avec certaines associations sportives sera pérennisée.
- Un projet musique sera programmé. Un lien avec les associations musicales sera recherché ainsi que la visite du nouveau bâtiment communal « La maison de la musique »

c) Construire des liens intergénérationnels :

- Le projet intergénérationnel de plantation et récolte de pommes de terre avec les résidents de la Résidence des Tilleuls se prolongera afin de continuer ce lien fédérateur autour de la cuisine, et ce en lien avec le chef cuisinier de la cuisine centrale qui cuisine les repas des enfants et des résidents.

d) Implication des habitants dans les projets pédagogiques (intervention ponctuelle des parents, des bénévoles, des agents territoriaux, etc...) :

- L'avis des familles et des différents partenaires intervenant sur les activités et projets proposés continueront à être recueillis car ils permettent du lien et des échanges. Cela permet également de travailler sur des points qui peuvent être confus (comme la restauration) et de rassurer. L'échange direct et le questionnaire sont 2 moyens retenus. Le fait que plus d'une dizaine de nouveaux parents souhaitent rejoindre le COPIL : CAP VINDRY est très positif et permettra l'apport de nouveaux avis et idées.

☐ **4^{ème} axe éducatif** : La mise en place d'activités éducatives de qualité

Les activités éducatives proposées dans notre accueil de loisirs périscolaire du mercredi répondent à une exigence de qualité forte de la Commune de Vindry Sur Turdine, tant sur la prise en compte des besoins et des désirs de l'enfant, que sur la qualification des intervenants et des partenaires en lien avec les enfants. L'objectif sera de permettre à chaque enfant d'accéder à des initiations culturelles, artistiques, sportives, scientifiques, et environnementales selon son rythme et ses envies.

a) Construire des activités dans une logique de loisirs et de découvertes et relevant de thématiques diversifiées (culturelles, artistiques, manuelles, environnementales, numériques, citoyennes et sportives).

Pour l'élaboration et la mise en place de ces activités de qualité, la commune de Vindry sur Turdine a formé son personnel afin d'assurer un encadrement de qualité avec du personnel qualifié dans son accueil de loisirs périscolaire du mercredi : animateurs BAFA et directrice BPJEPS. Tout au long de l'année, les agents communaux effectuent des formations au CNFPT sur des thématiques variées, telles que « initiation au goût » ou « techniques de relaxation pour les enfants », leur permettant d'acquérir de nouvelles compétences ou outils.

L'objectif de la journée du mercredi est de permettre aux enfants d'accéder à des activités de qualité répondant à leurs besoins. Ce temps développe également l'apprentissage de nouvelles compétences au cours des activités ou ateliers proposés.

Des réunions de préparation de l'équipe d'animation ont lieu afin de préparer chaque période d'activités. Ces réunions permettent à l'équipe d'animation de pouvoir co-construire avec les partenaires qui interviendront également, comme les associations, dans une logique de cohérence et de qualité. Les réunions seront établies selon un planning défini, afin de pouvoir avoir une vision globale sur l'année mais également pour chaque période. L'équipe d'animation participera activement dans la recherche de sorties en lien avec les thématiques. Les activités proposées dans le cadre des parcours éducatifs reposent sur une approche ludique, récréative et créatrice. Des réunions d'échanges ont lieu chaque semaine, afin de permettre la concertation, de s'assurer qu'il n'y ait pas de difficultés ou d'éloignement par rapport aux objectifs mis en place. Du temps de préparation adapté sera établi dans les plannings des animateurs pour maintenir l'implication et la conception d'activités de qualité.

b) Les activités sont au service du projet et s'inscrivent dans la durée en harmonie avec les autres temps de la journée de l'enfant (accueil, repas, vie collective, temps libres, transitions, etc...) elles sont élaborées en relation avec le socle commun de la culture, des compétences et des connaissances.

La commune de Vindry sur Turdine souhaite proposer des activités riches, variées et ponctuées de sorties éducatives dans le cadre des projets d'animations avec des thématiques qui se déclineront en cycle d'activités, autour de thématiques sportives, culturelles, citoyennes, environnementales et scientifiques.

Pour cela, la démarche est de favoriser un partenariat solide et souple entre divers acteurs éducatifs :

- En facilitant la transmission d'informations entre les différents personnels et les enseignants.
- En multipliant une pédagogie de projets pertinents avec les acteurs de proximité et extérieurs
- En incluant les objectifs de l'accueil de loisirs du mercredi lors des réunions du CAP Vindry, pour permettre la coordination des différents projets et activités avec les différents partenaires : communauté éducative, associations et parents d'élèves.
- En incluant l'accueil de loisirs du mercredi sur les différents projets communaux organisés par d'autres services, afin de favoriser la cohérence et la portée des projets.

c) La participation aux activités est fondée sur le principe de libre choix de l'enfant, selon ses aspirations, ses attentes et ses besoins, et en lien avec sa famille.

Les activités de qualité proposées auront pour objectif de rendre l'enfant acteur de ses loisirs.

Le déroulement de la journée de l'enfant sera organisé en fonction de son rythme, de ses besoins et de ses attentes et envies.

- Adapter les contenus, les méthodes, les locaux aux besoins de tous les enfants :
- Favoriser la réalisation d'un programme d'activités variées et sous plusieurs formes (en individuel ou en collectif) afin de permettre aux enfants de choisir en fonction de leurs envies.
- Proposer des temps d'animation différenciés pendant la journée : des temps libres, de repos, des temps de jeux libres pour que les enfants aient un moment à eux.
- Proposer des espaces d'activités (lecture, jeux de construction, jeux d'imaginaires...) permettant aux enfants d'aller et venir en autonomie.
- Permettre à l'enfant de s'exprimer, d'échanger entre enfants mais aussi avec les adultes (des temps de parole collectifs définis ou de moments d'échanges spontanés et informels, mise à disposition d'outils d'évaluation : questionnaires, ...)
- Prendre en compte ses avis et ses choix, le concerter. Lui permettre de proposer ses idées, ses envies dans les projets et les mettre en place : échanges lors de la présentation du projet. Animation participative.
- Permettre à l'enfant de faire intervenir son imagination, sa créativité : moyen d'expression et d'éveil des potentiels au travers des activités, en lui laissant une certaine liberté : consignes souples, ouvertes.
- Avoir le droit de ne rien faire, de rêver, de s'isoler si besoin, ou de rester qu'entre enfants sous la vigilance des animateurs.

d) Les activités seront organisées en cycle, dans une logique de parcours, de manière à respecter une certaine progressivité pédagogique et permettre la mise en valeur des actions par une réalisation finale :

Des activités de qualité, ce sont des activités qui s'inscrivent et se déclinent dans des parcours éducatifs sur les temps scolaires et périscolaires et même extrascolaires et des temps familiaux, en construisant des projets d'animation pensés et proposés en adéquation avec l'âge et les capacités des enfants. Ces activités seront en adéquation avec les rythmes et les périodes scolaires et donneront lieu à des passerelles, des actions en commun et des valorisations finales.

Ces parcours seront détaillés dans des projets d'animation construits par l'équipe d'animation, en étroite collaboration avec l'ensemble de la communauté éducative locale et selon la thématique et les besoins recherchés, des partenaires institutionnels, des associations et des intervenants extérieurs spécialisés.

- Les activités seront organisées par cycle (de période à période, entre chaque vacances scolaires) ce qui permettra de prendre pleinement le temps dans la réalisation et le suivi de la progression pédagogique.
- Dans l'objectif de la valorisation du travail réalisé par les enfants et les équipes, l'accent devra être mis sur des restitutions régulières tout au long de l'année qui auront lieu en invitant parents et partenaires éducatifs. Le week end annuel de la charte constitue l'un des temps forts de restitution. Un temps fort convivial en fin d'année scolaire est requis pour réaliser un bilan de l'année écoulée et favoriser les échanges. D'autres moyens comme portes ouvertes, spectacles, expositions seront également étudiés.
- La communication autour des projets et restitution de l'accueil de loisirs du mercredi sera renforcée, dans l'objectif de valorisation du travail accompli et une reconnaissance de l'accueil de loisirs du mercredi comme acteur éducatif.

IV - L'évaluation du Plan Mercredi

Les évaluations seront réalisées dans le but d'une amélioration : faire le point, assurer un suivi, voir ce qui fonctionne et ce qui fonctionne moins bien, pourquoi ? Quelle solution trouvée ? Pouvoir se remettre en question, pouvoir réadapter les programmes. Les évaluations concerneront :

- **Le projet pédagogique** : Vérifier l'adéquation entre les objectifs du projet pédagogique et les moyens mis en œuvre (programme d'activités, moyens humains, matériels, temps, budget). Mesurer la pertinence du projet pédagogique ⇒ *réunion, dialogue, concertation*
- **Les projets & activités** : Connaître le degré de satisfaction des enfants ⇒ *temps de parole, réunion*
- **Les enfants** : Evaluer la participation et l'implication des enfants lors des activités mais aussi dans la vie quotidienne de la structure ⇒ *échanges, dialogue*. Evaluer également leur niveau de satisfaction sur différents critères ciblés.
- **Les familles** : Les échanges contribueront à une évaluation orale. Des questionnaires peuvent être également mis en place.
- **L'équipe** :
 - Relancer les animateurs (*trices*) dans le sens de l'action (objectifs pédagogiques, valeurs et relations éducatives avec les enfants, pratique d'animation) ⇒ *entretien*
 - Poursuivre les actions menées ⇒ *réunion, échanges*
 - Evaluer les stagiaires BAFA ⇒ *entretien*

Le Service Enfance Jeunesse & Culture fera aussi remonter ces résultats et synthèses au niveau du CAP Vindry afin de venir nourrir l'évaluation continue de notre PEDT.

V - Fonctionnement de l'accueil de loisirs du mercredi

❑ **Les locaux :**

L'accueil de loisirs périscolaire du mercredi se situe dans la salle d'animation rurale Jean Thimonier - Les Olmes, local numéro 691471001

Les locaux et équipements sont déjà utilisés pour les temps d'accueils périscolaires du matin, midi et soir en période scolaire les jours d'école et pour l'accueil de loisirs extrascolaire pendant les vacances. Le site comporte :

- Trois salles pouvant servir aux activités, au temps de sieste et à des activités sportives en intérieur
- Une cuisine : repas pris sur place. Livraison en liaison chaude par la société SER
- Trois pièces sanitaires (adaptées selon les âges)
- Une cour sécurisée de l'école publique
- Un grand parc arboré avec jeux de plein air
- Mobiliers adaptés, jeux et matériels (Mutualisation des jeux, matériel sportif, utilisés sur les temps scolaires et périscolaires)

☐ **Publics bénéficiaires :**

L'accueil de loisirs périscolaire du mercredi est ouvert aux enfants âgés de 3 à 11 ans, scolarisés, habitants la commune ou les communes aux alentours, en fonction des places disponibles.

Une participation financière sera demandée aux familles et calculée en fonction du Quotient Familial CAF des familles. Le règlement intérieur avec toutes les modalités d'inscription et d'organisation est visible via le site internet de la mairie, sur le portail famille et en format papier dans les mairies.

Le nombre d'inscriptions sera limité à 60 enfants, pour l'instant.

☐ **Le personnel communal intervenant à l'accueil de loisirs du mercredi :**

- La responsable du service Enfance, Jeunesse, & Culture:
 - Elle assure la coordination et la gestion pédagogique, financière et administrative du projet. Elle met en action les projets et les orientations définis par la collectivité et participe à la dynamique transversale des projets.
 - Elle assure le pilotage du **PLAN MERCREDI** à l'échelle de la commune.
 - Titulaire d'un BPJEPS LTP, elle dirige les accueils de loisirs du mercredi et extrascolaire

- L'adjoint :

Le chef d'équipe, adjoint, est présent tous les jours sur les sites périscolaires. Son poste de référent de proximité lui permet de bien connaître enfants, familles, équipes et locaux. Stagiaire BAFA, il est animateur durant les accueils de loisirs.

- 3 animateurs BAFA et 2 titulaires CAP AEPE :

qui interviennent durant les temps d'accueils périscolaires (un sur chaque site, ce qui permet aux enfants des accueils de loisirs de connaître au moins un animateur qu'il a l'habitude de côtoyer en périscolaire) pendant la semaine et en accueil de loisirs extrascolaire également.

- 1 agent périscolaire : qui va partir en formation BAFA

A noter qu'un autre agent périscolaire, ne travaillant que sur les temps périscolaires souhaite également passer son BAFA et pouvoir travailler en accueil de loisirs.

L'objectif étant pour la commune de fidéliser les équipes et de les former à l'animation.

☐ **Projet pédagogique et programme d'activités :**

Le projet pédagogique est réalisé par la directrice et son équipe et diffusé aux familles via le portail famille, après communication de l'information. Le projet d'animation décliné en un programme d'activités des mercredis sera proposé par le Service Enfance, Jeunesse & Culture et également diffusé sur le portail famille aux familles, avant chaque période. Un affichage papier sur le site sera également réalisé. Le programme d'animation est susceptible d'évoluer en fonction d'opportunités pédagogiques partenariales, des conditions réglementaires, sanitaires et/ou météorologiques. Des restitutions d'activités et d'ateliers seront aussi régulièrement diffusées, en présentiel ou par photos

❑ Les horaires de l'accueil :

Exemple d'une journée type :

7h30 - 8h45	Accueil échelonné des enfants & des familles - Temps libre encadré
8h30 - 9h00	Rangement & rassemblement Appel et présentation du programme de la journée Jeux de présentation – jeux de mise en route – rituels- informations - questions
9h00 - 11h30	Activités – rangement – récréation
11h30 - 13h00	Temps de repas
13h00-14h30	Temps de repos pour les maternelles
13h00 - 13h30	Temps de récréation pour les plus grands
13h30 - 14h30	Temps calme pour les plus grands
14h30 – 16h30	Activités, puis rangement - Goûter Temps de parole – régulation – bilan – Récréation
16h30 - 18h30	Temps libre encadré et départ échelonné

❑ Modalités d'inscription :

- Les inscriptions se feront via le portail famille, sur une période donnée
- Une inscription à l'année est possible, selon un tableau à compléter (information aux familles, tableau à télécharger sur le portail famille)
- Un rendez-vous individuel ou par téléphone avec les familles est possible pour des demandes de renseignements, pour un accompagnement sur l'utilisation du portail famille, pour visiter le site, pour rencontrer l'enfant qui vient pour la 1^{ère} fois, pour toute pathologie médicale et mise en place d'un accueil personnalisé.

VI - Signature et labellisation de notre Plan Mercredi

Signature officielle de la charte qualité

Engagés dans un Projet Éducatif De Territoire (PEDT), le label "Plan Mercredi" nous oblige et reste un gage de la qualité que nous voulons apporter aux enfants et familles du territoire. C'est un service de proximité indispensable pour notre territoire rural